

DATE :	Le 1 ^{er} avril 2022	N° 2022-06
CATÉGORIE :	PLACEMENTS	
À :	Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux, conseillers en sécurité financière et comptes nationaux	
Objet :	Changements apportés aux contrats de Fonds de placement garanti de l'Empire Vie	

Annonce

À compter du 4 avril 2022, l'Empire Vie changera l'âge maximal à l'établissement de ses contrats de Fonds de placement garanti (FPG) et imposera de nouvelles restrictions d'achat au moyen de l'option de frais de vente différés (FVD) pour les clients âgés. Ces changements toucheront les clients actuels des FPG (en ce qui concerne les restrictions d'achat au moyen de l'option de FVD) ainsi que les nouveaux clients qui achèteront un contrat de FPG de l'Empire Vie après cette date.

**Information
additionnelle
au sujet des
changements**

À compter du 4 avril, l'Empire Vie :

– changera l'âge maximal à l'établissement de ses contrats de FPG 75/75 pour le 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 90 ans.

– changera l'âge maximal à l'établissement de ses contrats de FPG 75/100 et de FPG 100/100 pour le 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 80 ans.

L'Empire Vie imposera également des restrictions sur les dépôts additionnels dans l'option de FVD après le 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 80 ans.

Veuillez consulter la foire aux questions pour obtenir de l'information additionnelle.

**Personne-
ressource**

Geoff Gibson, vice-président, Produits et Marketing, Placements

ANNEXE

Renseignements administratifs

Nous n'accepterons aucune nouvelle proposition pour nos contrats de FPG 75/100 et de FPG 100/100 de clients et clientes ayant dépassé l'âge maximal à l'établissement (après le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 80 ans) après le vendredi 1^{er} avril 2022 (16 h, heure de l'Est).

- Si vous avez établi une nouvelle police par l'entremise de Fundserv avant la date limite du 1^{er} avril 2022, nous accepterons les propositions sur support papier jusqu'à deux jours ouvrables après la date de l'opération (T+2), selon nos exigences d'établissement habituelles.

Nous limiterons les dépôts additionnels dans l'option de FVD pour les clients et clientes qui dépasseront l'âge maximal à l'établissement après le vendredi 1^{er} avril 2022 (16 h, heure de l'Est).

- Nous fermerons les achats au moyen de l'option de FVD et les dépôts subséquents après le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 80 ans.
- Nous autoriserons les virements entre les fonds avec FVD ainsi que les transferts (par exemple, changement de titulaire, changement du nom du mandataire au nom du client, règlement décès) pour les fonds avec FVD.

Veuillez détruire vos exemplaires actuels des propositions de FPG et du document *Brochure documentaire et dispositions du contrat*.

Brochures documentaires, aperçus des fonds et propositions

Le 4 avril 2022, nous publierons les nouvelles versions des documents ci-dessous sur empire.ca/conseiller :

- INV-911 – Proposition relative aux fonds de placement garanti (FPG) de l'Empire Vie
- INV-912 – Proposition relative aux fonds de placement garanti (FPG) pour un compte de mandataire/d'intermédiaire
- INV-913 – Proposition relative aux fonds de placement garanti (FPG) de l'Empire Vie pour un compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- INV-943 – Brochure documentaire et dispositions du contrat pour les fonds de placement garanti de l'Empire Vie